

QUESTION 98

QU'EST-CE QUE LE BAPTÊME?

Réponse : le baptême consiste *a*; en une ordonnance du Nouveau Testament instituée par Jésus-Christ, *b*; comme signe visible donné au baptisé de sa communion au Sauveur dans sa mort, son ensevelissement et résurrection, *c*; de son insertion en lui, de la rémission de ses péchés, *d*; ainsi que de son offrande de lui-même faite à Dieu par Jésus-Christ, en vue de vivre et de marcher désormais en nouveauté de vie.

a Matthieu 28.19 : « Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

b Romains 6.3-5 : « Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés? Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort, afin que, comme Christ est ressuscité des morts pour la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions en nouveauté de vie. En effet, si nous sommes devenus une même plante avec lui par la conformité à sa mort, nous le serons aussi par la conformité à sa résurrection. »

Colossiens 2.12 : « ... ayant été ensevelis avec lui par le baptême, vous êtes aussi ressuscités en lui et avec lui, par la foi en la puissance de Dieu, qui l'a ressuscité des morts. »

Galates 3.27 : « ... vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtus Christ. »

c Marc 1.4 : « Jean parut, baptisant dans le désert, et prêchant le baptême de repentance, pour le pardon des péchés. »

Actes 2.38 : « Pierre leur dit : Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, à cause du pardon de vos péchés; et vous recevrez le don du Saint-Esprit. »

Actes 22.16 : « Et maintenant, pourquoi tardes-tu? Lève-toi, sois baptisé, et lavé de tes péchés, en invoquant le nom du Seigneur. »

d Romains 6. 3-4.

Le baptême est :

A) Une ordonnance permanente du Sauveur donnée à son Église

Le baptême ne consiste pas en une invention de l'Église, une tradition qui pourrait être remplacée par une cérémonie jugée plus appropriée dans un contexte donné. Il s'agit d'une ordonnance du Seigneur Jésus-Christ lui-même donnée à son peuple pour être administrée jusqu'au retour en gloire de Celui-ci (Mt 28.19-20). Celui qui croit doit obéir et se faire baptiser.

B) Le signe visible de notre entrée dans la vie nouvelle en Christ

Le baptême a été donné premièrement comme un signe visible pour celui qui le reçoit de son entrée par la foi dans la Nouvelle Alliance et dans l'Église universelle ainsi que de sa vie nouvelle en Christ. Par le baptême le Père, le Fils et l'Esprit affirme et déclare dans sa souveraine autorité l'association du croyant par la foi avec Jésus-Christ dans sa mort, son ensevelissement au tombeau et sa résurrection d'entre les morts. Le baptême symbolise notre régénération spirituelle et la purification de nos âmes par le sang du Fils de Dieu. Il se réfère à la nouvelle réalité ainsi qu'à la nouvelle identité du chrétien.

C) Un engagement et une promesse publics de vivre désormais pour Jésus-Christ

Celui qui se fait baptiser doit le faire avec la ferme intention de se consacrer totalement et définitivement à Dieu par Jésus-Christ (1 Pi 3.21).

D) L'entrée officielle dans l'Église visible

Toute personne née de nouveau, baptisée de l'Esprit, est fait membre de l'Église de Dieu. Mais l'entrée officielle dans l'Église visible se fait par le baptême d'eau (Ac 2.41).